

Communauté de communes d'AVRANCHES-MONT ST-MICHEL

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 30 mai 2013)

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- 1 - Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- 2 - Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétence communautaires
- 3 - Exercice du droit de préemption urbain pour la réalisation d'opérations de compétence communautaire. Ce droit de préemption ne pourra s'exercer qu'après accord exprès de la commune concernée.
- 4 - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication, y compris la gestion des espaces publics numériques et adhésion au syndicat mixte Manche numérique
- 5 - Assurer le développement équilibré du territoire du Pays de la baie du Mont Saint-Michel par la mise en œuvre des études préalables et des projets de Pays retenus dans la charte du développement du Pays de la baie du Mont Saint-Michel
- 6 - Création et aménagement de ZAC d'intérêt communautaire qui recouvre :
 - . les opérations s'inscrivant sur le territoire de plusieurs communes
 - . les opérations d'aménagement qui, bien que situées sur le territoire d'une seule commune, présentent un enjeu à l'échelle de la communauté de communes et s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de ses compétences.
- 7 - Financement d'organismes à but architectural, urbanistique et environnemental.
- 8 - Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme tenant lieu de PLU et cartes communales.

Développement économique

- 1 - Aménagement, extension, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : toutes les zones à créer et toutes les zones existantes :
 - . zones de Maudon et d'Aubigny à Ponts
 - . zones de la Vilette et du Rocher à St-Senier sous Avranches
 - . zone de la Baie à St Martin des Champs
 - . zone de la Baie au Val St Père
 - . zone du "V" à Pontaubault
 - . zone de l'Estuaire à Poilley
 - . zone du Guermon à Juilley
 - . zone des Portes de la Baie à Sartilly
 - . zones du Grand chemin, du Carrefour des Biards et de la Route à Isigny le Buat.
- 2 - Mise en place d'une mission de développement économique à l'échelle communautaire afin de promouvoir l'ensemble des zones intercommunales et communales
- 3 - Acquisition, construction, location et vente de bâtiments à caractère industriel, commercial ou artisanal
- 4 - Elaboration d'une politique de l'emploi sur le territoire de la communauté de communes
- 5 - Filière équine :
 - . complexe équin de Dragey-Ronthon.
 - . soutien aux hippodromes de 1ère catégorie

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- 1 - Collecte, traitement, stockage, valorisation et évacuation des déchets ménagers et assimilés ainsi que des déchets recyclables. Création et gestion des équipements liés à ces activités.
- 2 - Assainissement collectif, non compris les réseaux d'eaux pluviales
- 3 - Etudes et travaux sur les cours d'eau, leurs bassins versants et sur les milieux associés humides. Gestion aménagement et entretien du domaine public fluvial de la Sée, de la Sélune et du Couesnon après transfert de propriété avec l'Etat
- 4 - Littoral :
 - . gestion des espaces littoraux du conservatoire du littoral,
 - . nettoyage des plages et sécurité en baie : prévention, surveillance des baignades, bases SNSM.

Politique du logement et cadre de vie

- 1 - Mise en œuvre et suivi d'une politique du logement social d'intérêt communautaire définie selon les axes suivants :
 - . étude et programmation d'actions dans le cadre du programme local de l'habitat,
 - . élaboration, suivi et mise en œuvre d'outils de programmation et de développement du logement social (OPAH, PIG,...) à l'exception de l'attribution et de la gestion des logements sociaux
 - . réalisation et financement d'études préalables à la mise en place des actions du PLH,
 - . participation financière aux différents dispositifs mis en place dans le cadre du PLH et abondement des aides existantes
 - . mise en place et animation d'un observatoire de l'habitat,
 - . acquisition de terrains, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.
- 2 - Réseaux de chaleur d'une capacité supérieure à 1MW.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- 1 - Création et gestion des équipements consacrés à l'enseignement artistique
- 2 - Création et gestion des équipements liés à la politique culturelle :
 - . construction d'une salle de spectacle et de congrès
 - . théâtre d'Avranches
 - . salle culturelle de Sartilly.
- 3 - Création et gestion des bibliothèques et médiathèques
- 4 - Création, aménagement et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire :
 - . le centre aquatique Aqua Baie d'Avranches
 - . la salle omnisports Roger Lemoine d'Avranches
 - . le complexe sportifs René Hardy de Ducey
 - . la salle de sports située route de Genêts à Sartilly
 - . le dojo de Pontorson
 - . la salle omnisports, le gymnase et la salle de sports de raquettes d'Isigny le Buat
 - . construction et entretien de nouvelles salles de sports communautaires à Sartilly et Pontorson.

Action sociale d'intérêt communautaire

- 1 - Actions en faveur de la petite enfance : création et gestion de relais assistantes maternelles, ludothèques, maisons de la petite enfance

- 2 - Accueil des professionnels de santé, notamment par la création et la gestion de maisons médicales et maisons pluridisciplinaires de santé
- 3 - Adhésion aux Centres locaux d'information et de coordination
- 4 - Accueils de loisirs sans hébergement
- 5 - Prise en charge des frais de fonctionnement dans les classes de soutien aux enfants en difficultés du canton
- 6 - Contrat enfance-jeunesse sur le périmètre des anciennes communautés de communes de Ducey et de Sartilly (pour la partie intégrée au territoire communautaire).

C – COMPETENCES FACULTATIVES

Transports

- 1 - Gestion de services publics à la demande de transports routiers non urbains de personnes, par délégation de compétence du Département de la Manche
- 2 - Gestion des transports scolaires et du transport collectifs des élèves des écoles maternelles et primaires se rendant dans les équipements sportifs ou culturels communautaires.

Tourisme

- 1 - Actions touristiques
 - . mise en place et gestion d'un office de tourisme intercommunal
 - . actions de promotion en faveur du tourisme et soutien aux initiatives touristiques à l'exclusion des festivités communales
- 2 - Aménagement et équipements de sites touristiques :
 - . tables d'orientation sur la commune du Mesnil-Ozenne
 - . départ des traversées vers le Mont St-Michel sur la commune de Genêts
 - . base de loisirs La Mazure sur la commune d'Isigny le Buat
 - . création et gestion de terrains de camping et de caravaning de plus de 150 places
- 3 - Ouverture, gestion, entretien, balisage, aménagement, promotion, valorisation des chemins de randonnée sur le périmètre des anciennes communautés de communes de Sartilly, du Pays Hayland et d'Avranches, selon l'intérêt communautaire défini par ces communautés
- 4 - Gestion et renouvellement de la signalétique des sentiers de randonnée et vélo routes du territoire sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes de Pontorson-Le Mont St Michel.

Culture

- Développement de la politique culturelle du territoire à l'exclusion des activités muséographiques qui restent de la compétence communale

Enseignement musical

- Gestion de l'enseignement musical

Secours et incendie

- Participation à la construction des centres de secours du SDIS
- Renforts saisonniers au titre de la sécurité civile sur la commune de Mt St Michel.

Gendarmerie

- Gestion, financement et construction des gendarmeries

Audiovisuel

- Participation au financement de la mise en place d'une borne audiovisuelle par TDF, gestion des subventions

Eolien

- Etude de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la communauté de communes

Aéodrome

- Aménagement, gestion et entretien de l'aérodrome situé sur la commune du Val St Père

Mandats de maîtrise d'ouvrage public

- La communauté de communes est habilitée à intervenir dans le cadre de la loi du 12 juillet 1985 relatives à la maîtrise d'ouvrage déléguée au nom et pour le compte de ses communes membres et à leur demande ainsi qu'auprès de Syndicats mixtes ou de tout autre organisme de coopération.